

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2024 57 072

Date d'envoi de convocation : 23 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240923-DEAF202457072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 23 septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal :

Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Christine DONNET, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIO, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal :

Thierry LAFFINEUR (Pouvoir à Olivier ROCHE), Frédérique VAUDRY (Pouvoir à Christine DONNET), Patrick SILORET (Pouvoir à Michèle GAUTIER), Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD (Pouvoir à Denis RIOULT), Marie-France BEAUVAIS (Pouvoir à Isabelle JULIEN), Jean-Louis ROUSSELIN (Pouvoir à Didier GERVAIS), Audrey BUSSY, Patrick BASSETTE, Sylvie FICHET (Pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI)

Secrétaire de séance : Michèle GAUTIER

Objet: Adoption d'une convention avec la Communauté Urbaine de transfert de maîtrise d'ouvrage

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT :

- Le projet d'aménagement visant à densifier le centre-bourg de la Commune d'Octeville-sur-Mer ;
- Le souhait de la commune d'Octeville-sur-Mer de profiter de ces travaux d'aménagement pour enfouir ses containers d'emballages recyclables ;
- Que ce projet concerne à la fois le domaine privé de la Commune d'Octeville-sur-Mer et le domaine public sur lequel la Communauté urbaine est compétente,
- Qu'afin de permettre une réalisation homogène du projet, la commune d'Octeville-

sur-Mer souhaite transférer à la Communauté urbaine sa maîtrise d'ouvrage quant à la réalisation des travaux relevant de sa compétence sur son territoire,
- Que le montant de ces travaux est estimé à 14 166,66 € HT (soit 17 000 € TTC) ;
- Qu'il convient de conclure une convention entre la Communauté urbaine et la Commune d'Octeville-sur-Mer afin de fixer les modalités de fonctionnement, de suivi et de financement de cette maîtrise d'ouvrage transférée.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'autoriser M. le Maire à signer** avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole la convention définissant les modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Octeville-sur-Mer à la Communauté urbaine pour la réalisation de l'enfouissement de ses containers d'emballages recyclables.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

**Le Maire,
Olivier ROCHE**

